PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine de Ficalba régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence du Maire, Bernard AJON.

Présents : Jean-Pierre HUERGA, Cécile LIMBERT, Nancy SUMAN, Abdelka BOUCHAREB, Jean GRANADOS, Bernard AJON, Elsa MAGOGA, Laurent DECAYEUX, Vincent BIDAUD, Yoann BENOIT

Procurations :

Absents excusés: Florent PEDEBAS, Aurélie EMMANUEL, Dorinella ISKRA, Freddy SPINATI

Absents :,

Secrétaire de Séance : Elsa MAGOGA

Ordre du jour
Lecture et approbation du compte rendu du 22 mai 2017
Décision modificative n°2
Choix de l'architecte pour aménagement du Bourg

Délibération n°2017-022 - Délibération sur table n°1 –demande de subvention pour « Etude préliminaire pour aménagement du Bourg »
Résultat du vote : OUI = 11 NON = Abstention =

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de faire l'aménagement du Bourg, une étude préliminaire est nécessaire et que des subventions pour cette étude pourraient nous être attribuées par l'Europe, la Région et le Département.

Le conseil municipal après en avoir voté à l'unanimité :

- Valide le projet « Etude préliminaire pour l'aménagement du bourg de Saint Antoine de Ficalba », présenté par la commune de Saint Antoine de Ficalba au programme LEADER 2014-2020 « Vallée du Lot 47 »
- Fait appel aux cofinancements de l'Europe, de la Région et du Département selon le plan de financement ci-dessous. Il reste à la charge de la commune de Saint Antoine de Ficalba 20% des dépenses soit 3000€.

- Plan de Financement		
Subvention	**Montant (HT)**	**%**
LEADER	**7 950 €**	**53 %**
Région	2 025 €	13, 5 %
Département	2 025 €	13,5 %
Autofinancement	3 000 €	20 %
Total du projet	15 000 €	100 %

- Donne mandat à Bernard AJON, Maire, pour solliciter la subvention, signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet et engager la responsabilité de la commune de Saint Antoine de Ficalba pour le projet ci-dessus nommé.

Délibération n°2017-023 - Délibération sur table n°2 –Formule du copieur
Résultat du vote : OUI = 11 NON = Abstention =

M. DECAYEUX Laurent informe le conseil municipal qu'il a consulté trois entreprises pour le nouveau contrat du copieur mairie :

TOSHIBA, RICOH et SHARP,

Après avoir entendu le compte rendu des propositions faites par les entreprises,

Le conseil municipal après en avoir voté à l'unanimité,

Décide de retenir l'entreprise SHARP avec la formule agrafeuse pour un montant de 178 € HT/trimestre, sous réserve que le matériel fourni soit retiré gratuitement à la fin de la dénonciation du contrat.

Approbation du compte rendu du 22 juin2017
Résultat du vote : OUI = 11 NON = Abstention =

Délibération n°2017-024 - Décision modificative n°2
Résultat du vote : OUI = 11 NON = Abstention =

M. Le Maire informe le conseil municipal que suite à la vente d'un terrain à M. DALBY une recette de 2004.10€ est à inscrire au compte 024.

Il propose donc d'ajuster les comptes comme indiquer ci-dessous :

Recette d'investissement de 2004.10 € au compte 024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte proposition faite.

Délibération n°2017-025 - Choix de l'architecte concernant l'Aménagement du Bourg
Résultat du vote : OUI = 11 NON = Abstention =

Le Maire informe le conseil municipal que suite à l'ouverture des offres concernant le choix de l'architecte pour l'aménagement du Bourg, la commission d'Appel Offre a noté et classé les candidatures comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

APPEL OFFRE AMENAGEMENT DU BOURG										
ANALYSE DES OFFRES du 12 juin 2017										
	/5	/5	/5	/5	/20	80%	/20	20%	/100	
CANDIDATS	Méthodologie	comprehention commande	Références	calendrier mission	Total	Pondération	Prix tranche ferme et maître d'ouvrage	Pondération	TOTAL Général	Classement
HETRE PAYSAGE	4	**3**	2	4	13	10,40	16	3,20	13,60	4
SELARL AMP ARCHITECTURE	3	**3**	3	4	13	10,40	16	3,20	13,60	4
KWBG	4	**4**	2	4	14	11,20	15	3,00	14,20	3
SCOP ARL BERCAT	5	**5**	4	4	18	14,40	15	3,00	17,40	2
ATELIER PALIMPSESTE	5	**5**	5	5	20	16,00	14	2,80	18,80	1
BLV2 ATLANTIQUE	4	**3**	2	4	13	10,40	0	0,00	10,40	5

La commission a décidé de convoquer à une réunion le 1er et le second du classement pour une présentation de leur projet.

M. le Maire après avoir fait un compte rendu des entretiens que la commission d'Appel d'offre a eu avec les 2 candidats, propose au conseil municipal de choisir entre l'Atelier PALIMPSESTE et SCOP ARL BERCAT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Décide de prendre l'entreprise d'architecte l'Atelier PALIMPSESTE pour réaliser l'étude de l'aménagement du Bourg

Informations diverses

Organisation repas pour le cinéma UTOPIE (la Palette donne 25 L d'huile)
Même formule que l'année passée.

Procédure location salle des fêtes
Un problème a été signalé : détérioration de tables (brûlures et non nettoyées) donc pour enrayer cela il est proposé de demander à chaque loueur le nombre de tables dont il aurait besoin et ne plus laisser les clés du local « chaises et tables ».

Recrutement CLAE – TAP
Il semblerait que les effectifs d'encadrant soit suffisants pour l'année à venir

Problème de chaleur dans le CLAE
Une solution serait d'investir sur deux climatiseurs mobiles.

Remerciement de M. et Mme MEGA pour l'ensemble de l'équipe communale et enseignante

Remerciement de Mme LECLERCQ pour la sécurité entre les 2 lotissements

Programme de formation de la DDCSPP destiné aux animateurs et directeurs ACM (Accueil Collectif de mineurs) sera transmis aux encadrants du CLAE

Info : Réunion PLUih le 7/07/2017